



CONCOURS INTERNE DE COLONEL DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS SESSION 2020

Mercredi 2 septembre 2020

EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE

VALORISATION DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

(durée : 4 heures - coefficient 4)

Cette épreuve consiste en la résolution d'un cas exposé dans un dossier et portant sur un problème d'organisation ou de gestion rencontré par un service départemental d'incendie et de secours.

(Arrêté du 6 février 2017 modifié relatif au programme des concours et examen professionnel prévus aux articles 5 et 6 du décret n° 2016-2002 du 30 décembre 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois de conception et de direction des sapeurs-pompiers professionnels)

IMPORTANT

**IL EST RAPPELE AUX CANDIDATS QU'AUCUN SIGNE DISTINCTIF
NE DOIT APPARAÎTRE SUR LA COPIE.
SEULE L'ENCRE NOIRE OU BLEUE EST AUTORISEE.**

LES FEUILLES DE BROUILLON INSEREES DANS LES COPIES NE SERONT PAS CORRIGEEES.

Avant de commencer la lecture du dossier, il vous est recommandé d'en vérifier la composition et, le cas échéant, de signaler immédiatement aux surveillants toute anomalie (page manquante, document illisible...).

Le jury appelle l'attention du candidat sur le fait que l'épreuve consiste en une note à partir d'un dossier et non une note de synthèse.

Les documents sont fournis à toutes fins utiles.

Une attention particulière devra être portée à la qualité de l'orthographe et de la syntaxe.

SUJET

Le candidat se trouve en position de chef de groupement.

Il est sollicité par son Directeur départemental, lui-même interrogé par le président de conseil départemental qui, dans le cadre de la préparation d'un projet politique en réponse aux besoins des territoires s'interroge sur les sujets et projets susceptibles d'être portés par le SDIS dans le cadre de cette réflexion.

Le candidat doit préparer une note proposant les thèmes et projets sur lesquels le Service départemental d'incendie et de secours pourrait s'engager dans le cadre de ce schéma départemental d'orientation et de développement du territoire départemental.

LISTE DES DOCUMENTS

40 pages de documentation

Document 1 : **Article de la gazette « Les sapeurs-pompiers s'impliquent dans les quartiers sensibles »** – PAGES 1 à 5

Document 2 : **Article de l'AMRF « Etat généreux 2017 de la ruralité »** – PAGES 6 à 7

Document 3 : **Document INSEE « Projections de population pour la France métropolitaine à l'horizon 2050 »** – PAGES 8 à 16

Document 4 : **Rapport de Pascal COSTE sur la ruralité, expression des dynamiques départementales innovantes** – PAGES 17 à 23

Document 5 : **Article du Monde du 8 janvier 2020 : Loi de décentralisation : les concertations sont lancées** – PAGE 24

Document 6 : **SDIS 35 : « Les secours : affaire de tous »** – PAGES 25 à 33

Document 7 : **SDIS 86 « Enjeux de la ruralité »** – PAGES 34 à 40